Zeitschrift: Le tracteur : périodique suisse du machinisme agricole motorisé
Herausgeber: Association suisse de propriétaires de tracteurs
Band: 17 (1955)
Heft: 8

Rubrik: La tribune libre

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le prix des machines agricoles

Avant-propos de la Rédaction: Dans le dernier numéro, nous avons publié sous la rubrique ci-dessus deux lettres envoyées par des lecteurs. Fidèles au principe énoncé lors de la création de «La tribune libre», selon lequel chacun peut exprimer son opinion en toute franchise sous cette rubrique, nous donnons maintenant ci-dessous la réponse de l'Association suisse des fabricants et commerçants de machines agricoles.

Ces derniers temps, des correspondances où l'on critiquait les prix de la branche suisse des machines agricoles ont paru dans divers organes de l'agriculture.

Notre Association tient à s'exprimer objectivement sur ces critiques et nous vous prions de bien vouloir tenir compte des explications qui suivent, si vous avez l'occasion d'exposer votre point de vue.

Nous ne savons pas de qui émanent ces critiques. On peut constater que ces correspondants se posent en «amis des consommateurs». Mais l'on doit se demander si finalement ces critiques, même si pour le moment la branche des machines agricoles est seule attaquée, ne vont pas à l'encontre des intérêts de l'économie nationale et en particulier des intérêts de l'industrie et de l'agriculture.

L'expérience a amplement prouvé que tous les milieux de la population, dans notre pays, ont avantage à ce que se maintienne un niveau de vie stable et relativement élevé, qui lui seul peut procurer durablement à tous du travail et des possibilités de gain.

Aussi la branche suisse des machines agricoles a-t-elle de tout temps pleinement compris la nécessité d'une protection de l'agriculture indigène et a-t-elle agi en conséquence. Elle sait qu'en raison des conditions spéciales dans lesquelles travaille le paysan suisse, il ne peut produire aux prix pratiqués dans l'agriculture des autres pays.

Les circonstances sont tout naturellement analogues pour la branche suisse des machines agricoles, qui sur un marché relativement restreint, doit compter avec des prix de matières premières, des frais de transport et des salaires plus élevés que ceux de l'étranger.

A ces constatations générales, évidentes pour qui juge équitablement les choses, on peut ajouter que depuis des dizaines d'années, en temps de guerre et en temps de paix, l'industrie suisse des machines agricoles met tout en œuvre pour offrir aux agriculteurs des machines répondant aux progrès techniques des machines, qui ont fait leurs preuves et valent pleinement leur prix. Toujours elle s'est employée à procurer aux clients un «service» irréprochable, particulièrement précieux pour eux dans le domaine important des pièces de rechange. C'est ainsi qu'elle a pu puiser en tout temps dans ses réserves de pièces de rechange pour fournir rapidement et exactement celles qui étaient nécessaires, même s'il s'agissait de machines livrées il y a des dizaines d'années.

Pour ce qui est des **comparaisons de prix** qui ont été publiées, il faut relever tout d'abord que de telles comparaisons ne sont possibles que si les produits qu'on met en parallèle sont de même valeur. Une comparaison ainsi établie avec les produits étrangers montre qu'il n'existe aucune différence sensible entre les machines agricoles les plus importantes et les plus employées, pour autant qu'il y ait concordance dans la construction. Seule l'Allemagne fabrique et vend des machines agricoles (comme c'est le cas pour la plupart de ses autres produits) à un prix qui actuellement est inférieur à celui de l'industrie suisse (environ 10 % au-dessous des prix bruts de la Suisse). Mais n'oublions pas que l'Allemagne est un pays riche en matières premières, qui a un grand marché intérieur et dans lequel les salaires sont relativement bas. La différence de salaire, à elle seule, est actuellement de plus de 1 franc, en faveur de la production allemande, comparée à l'industrie suisse des machines.

Le niveau plus élevé des prix bruts de vente en Suisse, comparés à ceux de l'Allemagne, est nécessité en partie par le coût des transports à l'intérieur de notre pays. Car toutes les machines agricoles et tous les tracteurs suisses sont livrés franco gare du destinataire, tandis qu'à l'étranger les prix sont comptés au départ de la fabrique ou du dépôt du marchand.

Pour le surplus, il est prouvé que l'agriculteur suisse paie pour ses machines agricoles environ 20 % de moins que l'agriculteur français ou italien, et 5—10 % de moins que l'agriculteur belge.

Nous nous référons au tableau ci-joint, dans lequel nous n'avons pris comme base de comparaison que les machines vendues et utilisées en grande quantité. Dans quelques exemples cités, le prix suisse est plus élevé que le prix allemand, mais dans d'autres exemples c'est l'inverse. On voit par là qu'il n'y a pas de règle sans exception.

En ce qui concerne spécialement les tracteurs, les différences de prix sont faibles elles aussi entre les produits suisses et les produits étrangers qui leur sont comparables. En revanche, les importateurs de tracteurs agricoles profitent de ce que l'offre est relativement moindre. Mais le prix suisse comprend la reprise de l'ancien tracteur, ce qui n'est pas pour surprendre, car les vieux tracteurs et auto-tracteurs sont nombreux dans notre pays. Très souvent, le vendeur du tracteur neuf doit reprendre un vieux tracteur à un prix exagéré.

*

Pour résumer, nous tenons à souligner que nous estimons difficile — et dangereux quant aux conséquences — de vouloir, en invoquant des cas isolés et des cas qui souvent ne sont pas comparables entre eux, perturber une réglementation du marché qui a fait ses preuves et tient compte du niveau de vie. Ce qui est beaucoup plus important et nécessaire, c'est de maintenir une concurrence saine, qui se traduit par un effort constant vers la qualité; et c'est cela qu'à toujours voulu et que voudra toujours l'industrie suisse des machines agricoles.

P. S.: Nous avons appris entre-temps par une fabrique allemande de machines agricoles que le gouvernement de Bonn ne paye pas de primes d'exportation et que les machines de récolte ainsi que les tracteurs ne sont pas livrés franco frontière allemande avec le prétendu rabais de 45 %. Il s'agirait d'une opinion erronée de l'auteur de la critique énoncée dans le dernier numéro. Quant aux ventes de machines effectuées par les coopératives agricoles, pas même une partie des soi-disant remises n'est accordée aux sociétaires. Ceux-ci touchent par contre des ristournes annuelles proportionnellement à leurs mises de fonds.

Prix comparés

Prix bruts, en francs suisses, pour l'agriculteur

	Suisse franco	France pris au dépôt	Italie pris au dépôt	Allemagne pris au dépôt	Belgique pris au dépôt
Faucheuse	1030.—	1210.—	1300.—	890.—	1190.—
Faneuse	785.—	970.—		730.—	905.—
Râteau à andains comb.	1075.—	1370.—	1330.—	1025.—	
Semeuse	1345.—			1300.—	
Lieuse	2990.—			2710.—	
Râteau à cheval	660.—			550.—	700.—
Tracteur/benzine 25 CV	8985.—		9800.—		
Tracteur/Diesel 25 CV avec app. à faucher	11730.—		12630.—	10575.—	
Tuyaux à rotules	3.50			5.25	

Cette comparaison porte sur les machines agricoles dont la vente atteint des proportions importantes. La comparaison est établie entre des machines qui, à peu près, sont de même valeur, de même construction et ont les mêmes accessoires.

Etat en juin 1955.

Attention!

l'aide longtemps attendue par les propriétaires de tracteurs ! pour tous les modèles en toute saison une seule huile: BP ENERGOL Tractor Universal avec ses 6 grands avantages:

1 Période de vidange
La période entre les vidanges pour des moteurs à pétrole-tracteur ou à White-Spirit peut être doublée. Pour des moteurs à benzine et Diesel périodes de vidanges inchangées.

2 Démarrage immédiat
Même par temps froid le moteur démarre de suite. Prolonge la durée de la batterie.

3 Graissage immédiat
Usure du moteur diminuée grâce à un meilleur graissage.

4 Moins de réparations
Des additifs spéciaux empêchent l'encrassement. Le moteur reste plus propre - c.à d. moins de réparations.

5 Des économies
par achat rationnel et contrôle simplifié. Plus de confusion d'huile

6 Qualité prouvée
Des essais en pratique pendant deux années. Plus de 20000 heures d'essai avec tous les types de tracteur.

BP
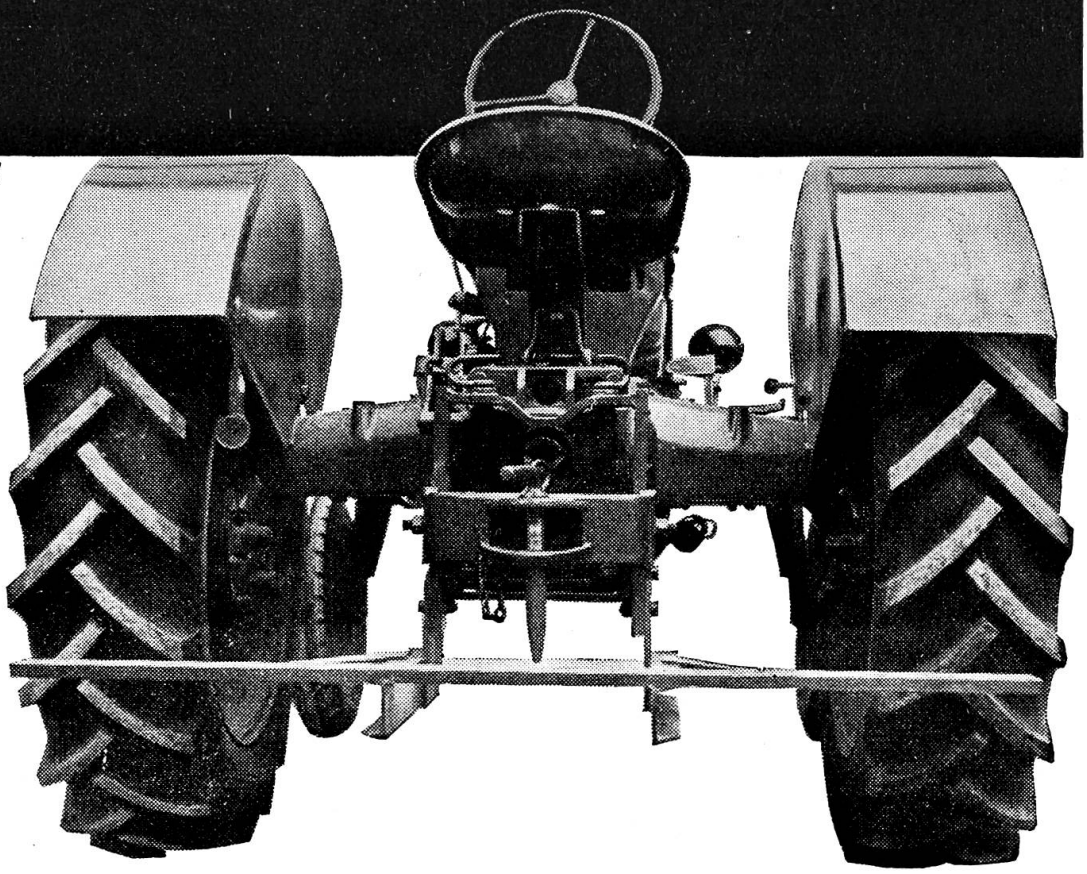
BP Benzine et Petroles S.A. Zurich